



DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_113

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :

Séance publique du **mercredi 14 octobre**, à 20 heures et 30 minutes, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 07 octobre 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de Conseillers présents : 27

Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 07 octobre 2026

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme DELAHAIS Odile, M. DESBOIS Jean-Pascal, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noëlle, M. RIAUX Bertrand, Mme FORESTIER Anne, M. CORVAISIER Christophe, Adjoint au Maire, M. COCHARD Alain, M. LEMENANT Yannick, Mme CHAMPAGNAY Annie, M. LAMOUR Franck, Mme CAVRET Florence, Mme PORÉE Fabienne, Mme THEBAULT-DONDEL Hermina, Mme BELLIS Nathalie, M. CHAUVIN Stéphane, Mme NEDELEC Emilie, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme SORAIS Justine, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. ARNAL Cyrille, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : M. ROUSSEAU David pouvoir à M. LAMOUR Franck, Mme FERRÉ Karine pouvoir à Mme THEBAULT-DONDEL Hermina.

Absents excusés : -

Absents : -

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : M. CHAUVIN Stéphane, Conseiller Municipal.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2026

26-113) MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire

Nomenclature : 5.2 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/Fonctionnement des assemblées

*VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-8,
VU l'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026,
VU le règlement intérieur du Conseil Municipal de la ville de Combours, joint en annexe,
VU la délibération n°26-83 en date du 1^{er} juillet 2026 relative à la mise en place et l'approbation du règlement intérieur,*

CONSIDERANT que le règlement intérieur du conseil municipal, adopté par délibération doit être actualisé afin de tenir compte de l'évolution des modalités de fonctionnement de l'assemblée délibérante,

CONSIDERANT qu'une demande de vote à bulletin secret a été formulée en séance par un membre du conseil municipal,

CONSIDERANT que cette demande a été soutenue par moins d'un tiers des membres présents, ne remplissant pas conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de rejeter la demande de vote à bulletin secret,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur modifié comme suit :
 - Le respect du fonctionnement des services municipaux (article 6),
 - Les questions orales (article 7),
 - L'expression du groupe minoritaire dans le magazine d'information communale (article 26),
 - Mise à disposition de locaux aux conseillers municipaux appartenant à la minorité (article 27),
 - La formation des élus (article 28).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 24

CONTRE : 5 (*Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. ARNAL Cyrille, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin*)

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

S. CHAUVIN

Le Maire,

J. LE BESCO